

“ Ces injections, dit Roux, ne présentent aucun inconvénient.”

Netter affirme “ que les inoculations préventives ne sont pas dangereuses et qu'elles peuvent être pratiquées sans scrupule. . . Les accidents réellement dûs aux sérums : éruptions, douleurs articulaires, réaction fébrile, ne présentent pas de gravité.”

Et Chantemesse : “ La cause essentielle de la mortalité diphtérique est dans le retard que l'on met à pratiquer les injections de sérum. Ce retard n'est pas dû à l'indolence des médecins, mais à la crainte déplorable qui leur a été inspirée au sujet des dangers du sérum. Ces dangers, il faut le répéter bien haut, n'existent pas ou sont absolument insignifiants, dans l'immense majorité des cas. Pour ma part, dans mon service de crèche réservé aux tout jeunes enfants atteints de la diphtérie, je ne les ai jamais observés pendant une période de 6 ans.

Les sérums sont donc peu offensifs par eux-mêmes.

Loin de là, nous sommes heureux d'ajouter avec M. Mongour : “ Il y aurait à côté de l'action dite-spécifique des sérums, une action bien plus puissante encore : c'est celle qui augmente les forces de réaction de l'organisme et qui, elle, est absolument indépendante de la spécificité d'un sérum.”

Comment expliquer autrement l'action bienfaisante du sérum antidiphtérique sur les pleurésies à streptocoque, et celles du sérum de Marmoreck sur les fausses membranes diphtériques

Les objections faites à leur administration viennent donc d'ailleurs, par exemple des médecins et des parents des malades qui espèrent épargner les membres de la famille non atteints par l'isolement et les moyens hygiéniques.

Ces obstacles doivent et peuvent s'enlever à mesure que les familles comprendront mieux le caractère inoffensif et l'efficacité réelle de cette merveilleuse médication. Car pour efficace nul maintenant ne peut en douter.